

DEPARTEMENT DE L'YONNE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Le sept juin deux mille dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	Etaients présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. BURGRAF Roland, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, Mme ROYER Maryse, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil</i> : Mme TRONEL Catherine, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MACKAIE Michel, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Cheney</i> : M. BOLLENOT Jean-Louis, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. GOVIN Gérard, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. MOULINIER Laurent, <i>Mélieux</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : M. COQUILLE Eric, <i>Pimelles</i> : M. ZANCONATO Eric, <i>Quincerot</i> : M. GABRIOT Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : Mme MUNIER Françoise, <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. GILBERT Jacques, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Stigny</i> : M. DE DEMO Paul, <i>Tanlay</i> : Mme PICOHE Elisabeth, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tisseux</i> : M. LEVOY Thomas, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, Mme COELHO Caroline, Mme DOUSSEAU Jacqueline, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, M. ROBERT Christian, <i>Tronchoy</i> : M. TRIBUT Jacques, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : Mme BORGHI Micheline, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Villon</i> : M. BAUDOIN Didier, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José.
Nombre de conseillers : - En exercice : 75 - Présents : 53 - Absent(s) : 7 - Pouvoir(s) : 15 - Votants : 68	Excusés : <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Ravières</i> : M. HELOIRE Nicolas, M. LETIENNE Bruno, <i>Tonnerre</i> : M. CLEMENT Bernard, Mme DUFIT Sophie, <i>Viviers</i> : M. PORTIER Virgile, <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice.
Délibération n° 53-2017	Excusés ayant donné pouvoir : <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DICHE Jean-Marc, <i>Bernouil</i> : M. PICARD Bruno, <i>Flogny La Chapelle</i> : Mme CONVERSAT Pierrette, <i>Gland</i> : Mme NEYENS Sandrine, <i>Lézennes</i> : M. GALAUD Jean-Claude, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Tanlay</i> : M. BOUILHAC Jean-Pierre, M. BOURNIER Edmond, <i>Tonnerre</i> : Mme BERRY Véronique, Mme GOUMAZ Delphine, Mme LAPERT Justine, M. ORTEGA Olivier, M. RENOARD Claude, M. SERIN Mickail, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine. Secrétaire de séance : Mme COELHO Caroline Date de convocation : 1 ^{er} juin 2017

Objet :
TOURISME
Exercice de la compétence

Madame la présidente rappelle que la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) est compétente en matière de «développement économique et promotion du tourisme » sur l'ensemble de son périmètre, et ce depuis sa création, au 1^{er} janvier 2014.

Dans ce cadre, la collectivité subventionnait deux associations, l'Office de Tourisme de Tonnerre et l'Office de Tourisme d'Ancy-le-Franc, qui ont fusionné le 1^{er} avril 2015 pour créer l'Office de Tourisme Intercommunal « Le Tonnerrois en Bourgogne ».

Des difficultés sont apparues à la suite de vote du budget communautaire 2017, le 28 mars dernier.

En effet, l'exécutif de l'association, bien qu'associé à la construction du budget primitif de la CCLTB, conteste la somme allouée à la politique de développement touristique et, notamment, la subvention de fonctionnement proposée pour l'Office de Tourisme « Le Tonnerrois en Bourgogne », subvention dont le montant est conforme au budget voté par les délégués.

A ce stade, le président de l'association refuse d'ailleurs de signer la convention d'objectifs 2017 le liant avec la Communauté de Communes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170607-53-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2017

Publication : 15/06/2017

Si des rencontres multiples ont été organisées au siège de la Communauté de Communes, l'exécutif actuel de l'association a programmé l'organisation d'une assemblée générale extraordinaire le 26 juin 2017, signalant d'ores et déjà que les membres du bureau encore en poste seraient démissionnaires, consécutivement aux débats du Conseil d'Administration du 4 mai dernier.

Ce contexte de désaccord et d'incertitude oblige, vis-à-vis des professionnels, des usagers et de nos collaborateurs, à prévoir plusieurs options s'agissant de l'exercice de la politique du Tourisme dans le ressort du Tonnerrois en Bourgogne.

Ces options doivent pouvoir être opérationnelles/effectives dès le 1^{er} juillet 2017, si l'association vient à engager sa dissolution ou à être mise en sommeil, ou si les conditions d'une coordination satisfaisante ne sont pas réunies.

A ce titre, Madame la présidente propose, à titre conservatoire, dès lors que la convention d'objectifs ne serait pas signée avant le 8 juin 2017 par l'une ou l'autre des parties intéressées :

- de l'autoriser à interrompre la mise à disposition des personnels communautaires, susceptibles d'intervenir dans un service en régie ou au bénéfice d'une autre structure d'animation touristique locale, à compter du 1^{er} juillet 2017,
- de créer si besoin, avec l'accord préalable du comptable public, les régies d'avance ou de recettes qui seraient nécessaires,
- de mettre en œuvre, sur le budget communautaire, les éditions projetées et qui ne seraient pas réalisées par l'Office de Tourisme Intercommunal « Le Tonnerrois en Bourgogne », dès lors qu'elles concourent à l'information des usagers et à l'activité des professionnels
- d'accepter, si ce mode de gestion est possible et apparaît plus souple et plus pertinent, de conventionner, même de façon transitoire, pour 2017 voire 2018, avec une autre structure de portage local, qui pourrait être de forme publique ou privée, et le cas échéant associative, cette structure pouvant être extérieure et/ou dépasser le ressort du Tonnerrois en Bourgogne et ayant alors vocation, selon ses statuts ou règlements, à se substituer à l'association Office de Tourisme Intercommunal pour toutes les actions engagées dans le cadre de la compétence communautaire,
- d'engager de telles adaptations, si elles doivent intervenir, à budget constant sur 2017, toutes choses égales par ailleurs,
- de favoriser, le cas échéant, une mutualisation avec une structure de portage mise en place sur un territoire limitrophe, par exemple un EPIC ou une SPL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

**49 pour
18 contre
1 abstention**

ACCEPTE l'ensemble de ces dispositions,

DONNE POUVOIR à Madame la présidente de prendre toute mesure utile à l'exécution et à la mise en œuvre de cette délibération, qui sera notamment transmise à Monsieur le président en exercice de l'association Office de Tourisme Intercommunal « Le Tonnerrois en Bourgogne » et à Monsieur le comptable des finances publiques.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La présidente,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170607-53-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2017

Publication : 15/06/2017